

SERVICE UNIVERSITAIRES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

SUAPS : UEL, UE+, UECF, NON NOTE



MODE D'EMPLOI

- ✚ Le SUAPS propose une offre large d'Activités Physiques Sportives Artistiques et de Nature : se reporter à la plaquette ou au site internet : <http://sport.univ-pau.fr/fr/index.html>

- ✚ Ces pratiques sont proposées à partir du niveau débutant jusqu'au niveau confirmé et haut niveau. Le niveau débutant n'est proposé qu'au semestre 1 (ou semestres impairs), il n'est pas possible de pratiquer comme débutant aux semestres pairs.

- ✚ **PLUSIEURS POSSIBILITES :**
 1. **PRATIQUE NON NOTEE** : formation personnelle, formation non sanctionnée par une note. Acquiescement de la redevance SUAPS 35 €.
 2. **UEL (Unité d'Enseignement Libre)** : formation évaluée et sanctionnée par une note, dans 1 seule discipline : 2 crédits ECTS. Voir la liste des disciplines sur la plaquette ou le site internet, le matériel n'est pas fourni.
 3. **UE+** : formation évaluée et sanctionnée par une note, avec acquiescement de la redevance SUAPS, forfaitaire annuelle, donnant droit à la location du matériel, aux déplacements organisés par le SUAPS, à l'adhésion à l'ASUPPA et à la licence FFSU, aux sorties nature. L'UE+ est obligatoire à partir du 2^e créneau de pratique ou d'une 2^e activité.

L'UE+ est obligatoire pour les disciplines suivantes :


- MUSCULATION : inscription à 2 créneaux obligatoires
- ESCALADE, SAE, FALAISE
- SURF, SKI : sorties nature
- GOLF, KAYAK, PELOTE BASQUE : accès, matériel

L'UE+ est fortement conseillée pour les disciplines suivantes :

- SPORTS COLLECTIFS : accès projets AS et matchs intersites et compétitions
- BADMINTON : accès projets AS et matchs intersites et compétitions
- NATATION : accès projets AS rencontres, compétitions
- DANSES : accès projets AS rencontres et spectacles
- ACROBATIES : accès projets AS, rencontres
- JUDO : accès projets AS rencontres, compétitions

4. UECF (Unité d'Enseignement Complémentaire Facultative) :

formation évaluée et sanctionnée par une note, validée en points bonus dans les parcours de formation. Ce sont uniquement les points au-dessus de la moyenne qui sont pris en compte. Acquittement de la redevance SUAPS 35€.

 **L'acquittement pour l'UE+ ne pourra plus se faire après le 13 octobre 2016 pour le 1^{er} semestre, et après le 16 février 2017 pour le 2^e semestre.**

 **Tarif adhésion ASUPPA/Licence FFSU seul : 35€**